



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR
MRC DE PORTNEUF

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, René Savard, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE :

Lors de la séance régulière tenue le 14 février 2022, le conseil municipal a adopté le *Règlement 208-2022 modifiant le Règlement numéro 204-2021 relatif à la signalisation sur la rue Tessier Est.*

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné au bureau du directeur général et greffier-trésorier pendant les heures d'affaires, au 220, boulevard de la Montagne à Saint-Casimir, QC G0A 3L0.

DONNÉ à Saint-Casimir, ce 16e jour de février 2022.


René Savard
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sur mon serment d'office avoir affiché le 16 février 2022 le présent avis public, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.


René Savard
Directeur général et greffier-trésorier

